



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## aide alimentaire

Question écrite n° 33259

### Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'interpellation particulière que constitue, cette année, la journée mondiale contre la faim du 16 octobre. Les États membres de l'Union européenne viennent de mettre en place différents dispositifs afin de voler au secours des banques menacées de faillites pour un montant de 1 700 milliards d'euros, soit 19 % du PIB de la zone euro et 13 % du PIB de l'Union à vingt sept. À l'échelle de la planète, les pays développés ont prévu d'injecter 3 000 milliards d'euros dans le sauvetage du système bancaire et financier. Aujourd'hui, 923 millions d'humains souffrent de la faim dans le monde, dont 75 millions de personnes supplémentaires en 2008. Dans cette population se trouvent 180 millions d'enfants, dont un sur quatre mourra avant l'âge de cinq ans. L'accroissement de ce drame est directement lié à la flambée spéculative. Ceux qui avaient misé sur les *subprimes* aux États-unis ont reporté leurs manoeuvres spéculatives sur les matières premières agricoles. Ainsi, ajoutés au coût du pétrole, les prix des produits de première nécessité ont augmenté de 50 % au cours des sept premiers mois de l'année 2008. Les pays pauvres, ayant été par ailleurs délestés de leurs cultures vivrières au profit de l'agro-industrie occidentale et des biocarburants, se sont retrouvés à devoir acheter aux pays riches de quoi survivre à des prix insupportables. 1 % seulement du pactole de 3 000 milliards d'euros qu'en quelques jours, les États des nations développées ont été capables de trouver, suffirait à assurer la sécurité alimentaire de ces populations menacées. 3 milliards d'euros par an seraient nécessaires pour traiter les 19 millions d'enfants les plus gravement touchés par la malnutrition. Mais il est aisé de constater que la vie n'a pas la même valeur selon qu'on est un spéculateur de Wall street ou un paysan de la corne de l'Afrique. Et il est à craindre que la mobilisation des fonds en faveur du système bancaire et financier ne s'effectue au détriment de l'aide au développement. Celle-ci est en chute libre. Au sommet de Rome, en juin dernier, en plein coeur de la crise alimentaire, l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) n'avait recueilli que 6,5 milliards de dollars de promesses de dons, pas toutes tenues depuis, un montant dérisoire au regard des 15 à 20 milliards jugés nécessaires par l'ONU. Selon le programme alimentaire mondial (PAM), l'aide internationale est tombée à son niveau le plus bas en 2008 depuis quarante ans. La France, sous la présidence de M. Jacques Chirac s'était fixée comme objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut d'ici 2012 à l'aide au développement. Nous en étions à 0,47 % en 2006 et nous sommes tombés à 0,37 % en 2007. Il lui demande donc les raisons pour lesquelles le Gouvernement est capable de mobiliser, en quelques heures, 380 millions d'euros pour les banques, les pays de l'Union européenne, 1700 milliards d'euros, alors qu'il s'avère impossible de trouver ces 30 milliards d'euros par an nécessaires à la sécurité alimentaire de l'Humanité. Il souhaiterait savoir ce que la France compte entreprendre pour organiser à l'échelle internationale, européenne et nationale, une mobilisation à la hauteur des enjeux.

### Texte de la réponse

La France a été particulièrement active afin de mobiliser sur la durée la communauté internationale sur des enjeux liés à la crise des prix alimentaires et à ses conséquences. Cela concerne en particulier la proposition de Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation, promue désormais par le G8, et l'appui technique et

politique à la préparation et à l'adoption du plan de réforme de la FAO. Lors de la dernière Assemblée générale des Nations unies, le Président de la République a rappelé les principes de ce partenariat mondial qui serait construit sur trois piliers : une gouvernance rassemblant tous les acteurs concernés (institutions internationales, États, acteurs non gouvernementaux), un réseau international et indépendant d'experts et de scientifiques et une mobilisation financière au bénéfice de l'agriculture des pays en développement, avec notamment la création d'une facilité internationale pour compléter la palette des outils de l'aide internationale de manière à soutenir l'innovation. Cette initiative trouve de plus en plus d'échos au Sud. Nous saluons la déclaration de Sharm-el-Sheikh par laquelle, l'Union africaine a appelé à un partenariat mondial pour relever les défis de la crise alimentaire dans sa déclaration sur « les défis de la hausse des prix des produits alimentaires et le développement agricole ». L'Union africaine a un rôle moteur à jouer dans ce partenariat en tant que concepteur, acteur et promoteur de ce partenariat. Désormais, c'est l'ONU qui devient le moteur de cette construction avec l'engagement fort de ses États membres. Rappelons aussi que la France agit à travers la Commission européenne, dont elle est le principal contributeur au FED. Or, dernièrement, sous l'impulsion de la Présidence française de l'Union européenne, le Conseil des ministres a accepté la création d'un nouvel instrument destiné à fournir une aide de court et moyen terme aux pays les plus durement touchés par la crise alimentaire, dit « facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement ». Cette proposition porte sur un montant de un milliard d'euros sur trois ans. Plus spécifiquement, la France, par l'intermédiaire de l'AFD, a décidé d'investir 1 milliard d'euros sur cinq ans dans le développement rural en Afrique. À cela pourront s'ajouter des prêts non souverains à des entreprises avec un impact reconnu sur les infrastructures pour celles qui investiront en milieu rural.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33259

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 2008, page 8909

**Réponse publiée le :** 3 février 2009, page 1009